

ETABLISSEMENT : Collège de "La Fontaine du Vé - SEZANNE
Extrait de PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE du 27 juin 2016

OUVERTURE DE LA SEANCE ET GENERALITES	ACTES ADMINISTRATIFS
--	---------------------------------

PEDAGOGIE ET VIE SCOLAIRE	ACTES ADMINISTRATIFS
----------------------------------	---------------------------------

<p>Préparation de rentrée : Décharges Collège: Le conseil adopte le tableau des décharges pour le collège défini selon le projet d'établissement: - Coordination des Activités physiques, sportives et artistiques: 2 - Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques: 1</p>	33-2014.2015
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0	
☒ Adopté à l'unanimité	

<p>IMP Collège Le conseil adopte le tableau de répartition des IMP joint, défini selon le projet d'établissement</p>	31-2014.2015
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0	
☒ Adopté à l'unanimité	

<p>Le conseil d'administration adopte le calendrier de l'année scolaire 2016-2017</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mercredi 31 Août 2016 : rentrée des enseignants. - jeudi 1^{er} septembre à 8h15 : rentrée des élèves des 6e et ULIS. - Vendredi 02 septembre : rentrée des autres classes : 5^e à 8h15, 4^e à 8h45, 3^e à 9h15. <p>Pas de cours pour les 6e</p>	36-2015-2016
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0	
☒ Adopté à l'unanimité	

<p>Le conseil est informé des dates de réunions de parents d'élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réunion des parents d'élèves de 6^e : mardi 13 septembre 2016 - réunion des parents pour la préparation des élections des représentants au conseil d'administration : Lundi 12 septembre 2016 	
---	--

<p>Bilan du fonctionnement pédagogique : Le bilan est approuvé</p>	32-2015-2016
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0	
☒ Adopté à l'unanimité	

Principe et financement des sorties et voyages scolaires :							
Action internationale :							
Action	Dépenses	Financement					
		Etat (LOLF)	Région/ Départmt.	Familles			
				FSE	Nbre élèves	taux	Montant
Voyage à Londres	15 088,00 €	500,00 €	1 500,00 €	11 088,00 €	40	50,00 €	2 000,00 €
Voyage en Allemagne Lac de Constance	12 202,00 €	130,00 €	1 500,00 €	420,00 €	54	188,00 €	10 152,00 €
	27 290,00 €	630,00 €	3 000,00 €	11 508,00 €	94,00 €	238,00 €	12 152,00 €
							42-2015-2016

Sorties scolaires :

Action	Dépenses	Financement				
		Etat (LOLF)	FSE	Familles		
				Nbre élèves	taux	Montant
Musée de la Marine et Invalides	2 425,00 €	400,00 €	400,00 €	125	13,00 €	1 625,00 €
Assemblée Nationale et Mémorial de Shoah	910,00 €	150,00 €	160,00 €	50	12,00 €	600,00 €
Suippes Souain et Massignes	1 880,00 €	230,00 €	400,00 €	125	10,00 €	1 250,00 €
Visite château Fontainebleau	640,00 €	0,00 €	120,00 €	52	10,00 €	520,00 €
Reims Antique	528,00 €	50,00 €	100,00 €	54	7,00 €	378,00 €
Journée Sportive	440,00 €	150,00 €	170,00 €	40	3,00 €	120,00 €
	6 823,00 €	980,00 €	1 350,00 €	446,00 €	55,00 €	4 493,00 €

43-2015-2016**Projets éducatifs et culturels :**

Action	Responsable	Classes	Dépenses	Subvention Préfecture	Ets	
					Montant	Source
					Ludo pédagogique	O. Perrault E Melin

41-2015-2016

Le conseil autorise la signature des conventions attachées à ces projets, la perception des dons et de la participation des familles.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**ℒ Adopté à l'unanimité****Sorties obligatoires :**

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à organiser toute sortie à caractère obligatoire, n'impliquant pas de participation financière des familles, durant l'année scolaire 2016/2017, à partir du moment où elle s'intègre dans les axes :

- Renforcement des apprentissages des élèves
- Favoriser l'ouverture de l'établissement et des élèves à la culture
- Favoriser l'éducation à la santé et à la citoyenneté

du projet d'établissement

Une information sera donnée au Conseil d'Administration lors de la présentation du rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**ℒ Adopté à l'unanimité****44-2015-2016****AFFAIRES FINANCIERES****ACTES ADMINISTRATIFS****Décisions budgétaires modificatives pour vote 2015 n° 6 :**

Répartition des crédits globalisés 2016 : 3^e et dernier versement de 34 024 € portant le montant annuel à 44 124 €.

- 29 324 € pour les manuels scolaires
- 2 000 € pour le domaine des projets, voyages sorties
- 700 € pour l'ouverture à l'international
- 1 000 € pour le fonds social
- 500 € pour le CESC
- 500 € pour l'Accompagnement éducatif

<p>Prélèvement sur les fonds disponibles : 2 400 €</p> <p>Dans le cadre de la programmation triennale informatique avec le département l'établissement a fait le choix de demander :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 tablettes pour l'année 2016 - Une classe mobile pour l'année 2017 - 5 vidéoprojecteurs (dont 2 VPI) pour l'année 2018. <p>Afin d'optimiser l'utilisation des tablettes demandées pour l'année 2016, il sera nécessaire de les disposer dans un chariot. Cet achat ne sera effectué que lorsque la réponse du Département nous sera parvenue.</p> <p>Le fonds prélevable sera alors de 15 794 € soit 28 jours de fonctionnement.</p>	
<p>Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	
<p>☞ Adopté à l'unanimité</p>	35-2015-2016
<p>Adoption du Règlement intérieur du Service de Restauration et d'Hébergement</p> <p>Les inscriptions à la demi-pension et internat se font au plus tard à la rentrée scolaire et sont valables pour l'année scolaire entière sauf changement sur <u>demande écrite des familles en fin de trimestre. Les demandes doivent alors parvenir au plus tard avant les vacances de décembre et avril</u></p> <p>Pour les demi-pensionnaires il existe deux forfaits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forfait 4 jours pour un accès au self les lundi, mardi, jeudi et vendredi. <u>En cas de nécessité de prendre un repas le mercredi pour retenues l'élève devra acheter un badge à 3.70 € (prix 2016)</u> - Forfait 5 jours pour un accès au self les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi. - Les élèves externes peuvent prendre occasionnellement leurs repas en achetant un badge jetable à usage unique - Le paiement se fait soit en espèces, soit en chèques soit par virement. - Des remises sont accordées pour certaines absences. La liste de ces absences est définie par le Conseil Régional. <p>Les remises de principe sont supprimées à la rentrée (décret 2016-328 du 16/03/2016)</p> <p>Le règlement du service de restauration et d'hébergement est approuvé</p>	
<p>Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	
<p>☞ Adopté à l'unanimité</p>	37-2015-2016

CONTRATS ET CONVENTIONS	ACTES ADMINISTRATIFS
<p>Conventions de stage Autorisation est donnée au chef d'établissement de signer les conventions de stage d'observation en entreprise.</p>	
<p>Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	
<p>☞ Adopté à l'unanimité</p>	40-2015-2016
<p>Conventions de mini stage Autorisation est donnée au chef d'établissement de signer les conventions de mini stage avec Lycée.</p>	
<p>Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	
<p>☞ Adopté à l'unanimité</p>	39-2015-2016
<p>Conventions d'hébergement Autorisation est donnée au chef d'établissement de signer les conventions d'hébergement avec les établissements scolaires.</p>	
<p>Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	
<p>☞ Adopté à l'unanimité</p>	38-2015-2016
<p>Conventions Echecs Autorisation est donnée au chef d'établissement de signer la convention avec l'association Sézanne Echec pour la mise en place d'activités périscolaires au cours de l'année 2016/2017.</p>	
<p>Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	
<p>☞ Adopté à l'unanimité</p>	34-2015-2016